RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 17 OCTOBRE 2007

Informations brèves

Affaires cantonales

Lors de sa séance du mercredi 17 octobre 2007, le Conseil d'Etat a adopté un rapport en prévision de la session du Grand Conseil des 2 et 3 décembre 2007 :

Initiative sur l'importation de denrées alimentaires
Le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'appui d'un projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour que la Suisse n'importe plus de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et environnementales inadmissibles. A noter que le rapport de la commission législative concernant le même objet mentionne que Conseil d'Etat soutient le décret proposé. Toutefois, dans ce cas précis, le Conseil d'Etat a souhaité étayer quelque peu sa position, espérant ainsi convaincre l'Assemblée fédérale de la nécessité d'agir.
Contact : Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation :

Financement des institutions de prévoyance de droit public
En mars 2007, le Département fédéral de l'intérieur publiait le rapport de la commission d'experts appelée à formuler des propositions en matière de financement des institutions de prévoyance de droit public et qui laissait à ces dernières la possibilité d'adopter un système dit de maintien d'un objectif différencié. Ce système constituait déjà une nouvelle variante très stricte et contraignante du système de financement mixte pratiqué actuellement. Si le projet mis en consultation s'appuie totalement sur le rapport d'experts, il présente une conclusion différente. En effet, le projet combine les exigences du rapport des experts avec l'obligation pour les IPDP de devoir se mettre en situation de capitalisation intégrale dans un délai de 30 ans depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Aux yeux du Conseil d'Etat, ce revirement est incompréhensible vu l'accueil positif qui avait été réservé au rapport du mois de mars tant par les cantons que par les milieux de la prévoyance professionnelle. Par ailleurs, le Conseil d'Etat relève que le projet mis en consultation répond à des impératifs doctrinaux plutôt qu'à un besoin d'amélioration de la situation dans le sens exigé. Le Conseil d'Etat demande ainsi au Conseil fédéral de renoncer au texte mis en consultation et de soumettre au Parlement le rapport des experts sans autre adjonction.
Contact : Daniel Veuve, chargé de missions au Secrétariat général du DJSF, tél. 032 889 64 00.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

Révision de la loi fédérale sur le service civil et de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le Conseil d'Etat s'oppose aux modifications proposées. Si la modification de la loi sur le service civil n'implique pas directement les cantons mais uniquement les citoyens souhaitant accomplir un service civil en lieu et place du service militaire - qui reste du ressort de la Confédération -, il n'en va pas de même des modifications de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir et de la loi sur la protection de la population et de la protection civile. La suppression des mesures incitatives, concernant notamment l'accomplissement des cours de protection civile conduirait rapidement à une impossibilité de mettre à disposition de la population une organisation de secours en cas de catastrophe et de crise grave qui soit performante.

Contact : Claude Gaberel, chef du Service de la sécurité civile et militaire, tél. 032 889 63 31.

Affaires cantonales

Désignation du chef du Service de la faune, des forêts et de la nature

En date du 19 septembre 2007, le Conseil d'Etat a avalisé la structure du nouveau Service de la faune, des forêts et de la nature, qui sera effectif dès le 1er janvier 2008 à Couvet. Lors de sa séance du 17 octobre, il a désigné M. Léonard Farron, actuel chef du Service des forêts, pour assurer la direction de cette nouvelle entité, et M. Philippe Jacot-Descombes, actuel chef de l'Office de la conservation de la nature, en qualité d'adjoint au chef de service. Ce nouveau service regroupera trois domaines distincts, soit une « section nature », une « section faune » et une « section forêts », chacune d'elle étant dirigée respectivement par le conservateur cantonal de la nature M. Philippe Jacot-Descombes, l'inspecteur cantonal de la faune M. Arthur Fiechter, et l'ingénieur forestier cantonal M. Léonard Farron. Entré au sein de l'administration cantonale en novembre 1969 en qualité d'inspecteur des forêts du Ve arrondissement, M. Léonard Farron, 63 ans, a été nommé à la tête du Service des forêts en avril 1985. Quant à M. Philippe Jacot-Descombes, 47 ans, il occupe le poste de conservateur cantonal de la nature depuis mars 1992. Tous deux prendront leurs nouvelles fonctions au 1er janvier 2008.

Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Désignation du nouveau directeur de l'EEP Bellevue de Gorgier

Le Conseil d'Etat a désigné M. Raphaël Dubois, 37 ans, en qualité de nouveau directeur de l'Etablissement d'exécution des peines de Bellevue de Gorgier (EEP Bellevue). Actuellement directeur du Foyer des Jeunes, à Saint-Imier, M. Raphaël Dubois prendra ses nouvelles fonctions début février 2008. Il succède à M. Martin Lachat, qui a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle après avoir dirigé l'EEP Bellevue durant près de sept ans. Marié et père de deux enfants, domicilié dans le Val-de-Ruz, M. Raphaël Dubois est notamment au bénéfice d'un diplôme fédéral de directeur d'institution sociale obtenu auprès de l'Institut romand des sciences et des pratiques de la santé et du social de Lausanne. Depuis 2001, il dirige le Foyer des Jeunes de Saint-Imier, où il a auparavant occupé la fonction d'éducateur durant quatre ans. Rattaché au Département de la justice, de la sécurité et des finances, l'EEP Bellevue est un établissement fermé d'une capacité de 54 places destinées à l'exécution des longues peines privatives de liberté pour hommes adultes ; il est doté d'une équipe pluridisciplinaire composée de plus de 30 collaborateurs.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Fusion des communes du Val-de-Travers

Un montant de 20.000 francs, prélevé à raison respectivement de 10.000 francs sur le fonds d'aide aux communes et 10.000 francs sur le fonds destiné aux réformes de structures des communes a été versé par le Conseil d'Etat aux communes de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et des Bayards.

Cette somme doit servir à financer une campagne de communication et d'information sur le projet de fusion de ces communes du Val-de-Travers.

Brevets d'avocat décernés
Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux cinq personnes suivantes :

- Véronique Jaquet, licenciée en droit, née le 21 novembre 1960, originaire de Vallorbe (VD) ;
- Florence Lomaglio, licenciée en droit, née le 25 mai 1981, originaire de Ponthaux (FR) ;
- Estelle Zwygart, licenciée en droit, née le 21 janvier 1981, originaire de Kirchlindach (BE) ;
- Sara Guidjera Lopes, licenciée en droit, née le 4 novembre 1979, de nationalité portugaise ;
- Marina Machado, licenciée en droit, née le 7 octobre 1982, de nationalité portugaise.

Naturalisations
Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 32 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur** www.ne.ch/ConsultationsFederales

Pour complément d'information:
Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 18 octobre 2007